

AUGMENTATIONS SALARIALES : Proposition indécente !!!

Après deux séances de négociation, la direction ne semble toujours pas prête à reconnaître les efforts de ses salariés. Pire, elle ne souhaite même pas reconnaître qu'il y a une inflation galopante..... Ses propositions sont les suivantes :

Non cadres, Salariés de droit privé:

640 € brut pour les SGB inférieurs à 28k€ (brut)

540 € brut pour les SGB de plus de 28k€ (brut)

Soit 1,95% de la Masse Salariale (MS) des bénéficiaires sources

+ mesure individuelle sur décision managériale qui s'ajoute aux mesures collectives ci-dessus: 0,45% en moyenne

Non cadres, Fonctionnaires :

370 € brut représentant en moyenne 1%. En ajoutant l'augmentation indiciaire moyenne (GVT) soit, en cumul, 1,87 % (en moyenne)

En parallèle, la direction prend d'ores et déjà en compte les annonces du gouvernement sur l'évolution du point d'indice alors que rien n'est assuré à ce stade.

Cadres :

- 590€ brut, pour un SGB inférieur à 38k€ brut

- 450 € brut pour un SGB supérieur à 38k€ brut

brut

Soit 0,85% de la masse salariale

+ mesure individuelle de 1 % en moyenne, sur décision managériale qui s'ajoute aux mesures collectives ci-dessus:

Soit en cumul et en moyenne : 1,85%





- **Budget RCQ et Mobilité : 0,7%**

Pour la CFDT, la mobilité doit être traitée dans un budget spécifique

- **Mesures début de carrière :**

Budget de 2% de la masse salariale de la population concernée (cadres et non-cadres).
Mêmes critères d'éligibilité que l'an dernier : moins de 29 ans et moins de 4 ans d'ancienneté et sur décision managériale.

Ces augmentations seraient rétroactives au 1er Janvier 2022

Pour la CFDT, ces propositions sont inacceptables en l'état et demande à l'entreprise de revoir sa copie.

La CFDT souhaite une enveloppe d'augmentation salariale

⇒ **qui permettra de tenir compte de l'inflation**

⇒ **qui reconnaitra l'investissement de l'ensemble de ses salariés**

**MOBILISÉS POUR
LE POUVOIR DE
VIVRE**

